



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2022 À 20H00

Président de séance : VOUGNY Claire

Secrétaire : PARMEGIANI Marie-Paule

Conseillers présents : DULAC Arnaud, CAZAUX Sylvie, LAMOURE Sylvie, GOUZENNES Jeanne, PELLIZZARI Georges, DAVAND Sébastien, LAFFORGUE Benoît, DUPLA Aurore.

ORDRE DU JOUR :

Affaire n°1 : Choix d'un architecte pour le projet « Réhabilitation de la mairie et aménagement de locaux associatifs »

Affaire n°2 : Approbation de la modification des statuts du SIVOM

Affaire n°3 : Plan de gestion Zone Humide

Affaire n°4 : Création d'un poste d'agent technique saisonnier du 16.08.2022 au 29.08.2022 à temps complet pour accroissement temporaire d'activité.

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR :

Ouverture de la séance à 20h00 et présence des conseillers ci-dessus nommés.

Affaire n°1 : Choix d'un architecte concernant le marché public « Réhabilitation de la mairie et aménagement de locaux associatifs »

Rapporteur : Madame le Maire, et renseignements complémentaires de Monsieur DULAC Arnaud.

À l'unanimité, après avoir eu connaissance des propositions, présentations et devis des 3 entreprises présélectionnées, le conseil approuve le choix de l'entreprise ICI ARCHITECTES, via la délibération n°2022_041.

Affaire n°2 : Approbation de la modification statutaire entérinées par le comité syndical et la nouvelle rédaction des statuts du SIVOM

Rapporteur : Madame le Maire

À l'unanimité, le conseil approuve les modifications et statuts annexés via la délibération n° 2022_043.



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

Affaire n°3 : Approbation du plan de gestion et de la convention de partenariat conservatoire départemental des zones humides (CDZH31) de la Haute-Garonne et demande de subvention auprès du conseil départemental de Haute-Garonne

Rapporteur : Madame le Maire

À l'unanimité, après présentation du dossier AREMIP, le conseil valide le plan de gestion et de la convention de partenariat conservatoire départemental des zones humides (CDZH31) de la Haute-Garonne et demande de subvention auprès du conseil départemental de Haute-Garonne via la délibération n°2022_042.

Affaire n°4 : Création d'un poste saisonnier d'agent technique du 16.08.2022 au 29.08.2022 à temps complet pour accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Madame le Maire

À l'unanimité, le conseil décide de recourir au recrutement d'un saisonnier via un contrat à durée déterminée de droit public, du 16.08.2022 au 29.08.2022 afin de palier à l'absence des agents titulaires en congés, via la délibération n°2022_044.

Fin de séance à 21h46.

Signature du président de séance :

Signature du secrétaire :